



ARRETE N°25 - 2025
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT ANNÉE 2025
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
ACCES AU GRADE DE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

Le Maire de ECHENOZ LA MELINE,
 Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-23 et suivants,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération en date du 24 Octobre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,
 Vu les Lignes Directrices de Gestion pour la période du 1^{er} Avril 2021 au 31 Mars 2026 arrêtées par l'autorité territoriale en date du 12 Avril 2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe au titre de l'année 2025 est arrêté définitivement comme suit :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
Mme GUEDES FATIMA	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Favorable

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Maire charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Fait à Echenoz-La-Méline
 le 15 Avril 2025



Le Maire,

Serge VIEILLE